

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE DES ADJAENES
INFENES – ASSAE - ATRF
RENTREE SCOLAIRE 2024

Les Adjoints administratifs, infirmières, assistantes sociales et ATRF qui souhaitent participer aux opérations de mutation organisées par l'administration centrale pour quitter l'académie d'Orléans-Tours devront **impérativement** se préinscrire sur l'application AMIA à l'adresse <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>. Le nombre de vœux est limité à 6 académies.

Le calendrier des opérations est le suivant :

- préinscription sur le serveur AMIA : **du jeudi 4 janvier 2024 au jeudi 1^{er} février 2024 inclus.**
- saisie des vœux sur le serveur AMIA : **Suivant le calendrier de l'académie demandée**
- édition de la confirmation de demande de mutation : **Suivant le calendrier de l'académie demandée**
- date limite de retour des confirmations d'inscription par la voie hiérarchique : **Suivant le calendrier de l'académie demandée**

Afin d'effectuer votre saisie sur le serveur AMIA, vous devez vous munir de votre NUMEN. Pour les personnels affectés en EPLE, si vous n'êtes plus en possession de celui-ci, il convient de vous adresser à votre Chef d'établissement qui sera en mesure de vous le communiquer. Pour les autres personnels, il convient de vous adresser à la DPAE. Il est rappelé que, pour des raisons de confidentialité, aucun NUMEN ne sera communiqué par téléphone. La demande doit être écrite, faite par l'agent, par mail via sa boîte académique personnelle.

Pour toute question, la DPAE est à la disposition des agents aux adresses mails suivantes :
ce.dpae2-mobilite@ac-orleans-tours.fr
ce.dpae4-mobilite@ac-orleans-tours.fr

Information à diffuser largement au sein des services et établissements d'exercice auprès des personnels concernés